

RÉSOLUTION N° 464

**PLAN D'ACTION DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE
DÉVELOPPEMENT AGRICOLES DES CARAÏBES (CARDI)**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Quinzième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.342(09), « Rapport de l'Institut de recherche et de développement agricole des Caraïbes (CARDI) pour 2008-2009 » et l'exposé sur le Plan d'action de ce Centre qui a été fait par son Directeur exécutif, M. Arlington D. Chesney,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément de l'Accord signé entre l'IICA et le CARDI, toujours en vigueur, le CARDI doit présenter au Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) un rapport biennal sur les éléments techniques, financiers et administratifs de ses activités;

Que le Directeur exécutif du CARDI a présenté au Comité exécutif de l'IICA, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire, le rapport biennal de cette institution pour la période 2008-2009, conformément aux dispositions du point 3 du dispositif de la résolution IICA/JIA/Res.440(07) adoptée par le Conseil lors de sa Quatorzième réunion ordinaire tenue à La Antigua Guatemala, Guatemala, les 26 et 27 juillet 2007;

Que le Comité exécutif, par sa résolution IICA/CE/Res. 514 (XXIX-O/09), adoptée à sa Vingt-neuvième Réunion ordinaire, a accueilli favorablement le rapport du CARDI pour 2008-2009 et félicité son Directeur exécutif pour le contenu dudit rapport; et

Que le Directeur exécutif du CARDI a présenté au Conseil, à sa Quinzième Réunion ordinaire, le Plan d'action de ce Centre,

DÉCIDE :

1. De remercier et de féliciter le Conseil des gouverneurs, le Directeur exécutif, la haute direction et le personnel du CARDI pour la présentation et le contenu de son Plan d'action 2010-2013.
2. De prendre acte des progrès accomplis à ce jour par le CARDI dans la mise en œuvre de son Plan à moyen terme 2008-2010 et au soutien qu'il a apporté à l'amélioration du secteur agricole des Caraïbes.
3. De prendre acte des difficultés particulières auxquelles les États membres du CARDI font face en cette période financière difficile.
4. De prendre acte des aspects suivants du Plan d'action 2010-2013 :
 - a. Il fait fond sur le succès des mesures prises à ce jour pour attirer des ressources extérieures afin de financer des projets;
 - b. Il met en évidence l'amélioration de sa situation financière;
 - c. Il démontre la nécessité pour le CARDI d'obtenir des ressources supplémentaires de la part de ses donateurs traditionnels.
5. De faire la preuve du soutien apporté à la région des Caraïbes dans la diversification et la productivité de son secteur agricole en continuant d'allouer un montant annuel de 200 000 \$ÉU au CARDI pendant la période 2010-2013, prélevé sur son Programme-budget.
6. De continuer de travailler avec la direction du CARDI afin d'obtenir des ressources extérieures à hauteur d'au moins 300 000 \$ÉU par an pour la période 2010-2013 afin de soutenir les efforts déployés par le CARDI pour mettre en œuvre le programme de diversification de l'agriculture de la région.